

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-26 en date du 16 septembre 2025 portant sur une décision modificative N° 1 – Ouverture de crédits supplémentaires, annule et remplace

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes selon la convocation en date du 05/09/2025, sous la présidence du maire, Monsieur Daniel ROCHE. Madame Pierrette GRANVAL est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel
Absent : BORDES François

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette décision modificative afin d'inscrire des crédits pour prendre en charge :

Au compte **6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel »** suite à l'arrêt maladie de Martine FEIX, les indemnités journalières prévues auprès du CIGAC ne sont pas créditées aux lignes comptables adéquates, il convient de régulariser cette situation et de régulariser les comptes prévisionnels 6411 et 6450

Au compte **6411 « Personnel titulaire »**

Au compte **6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance »**

Section de fonctionnement

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		+ 35.000 €
6411	Personnel titulaire	+ 6500.00 €	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 28.500€	

Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 16 septembre 2025
Le Maire, Daniel ROCHE

